

## Taxe d'apprentissage 2022

Verser votre taxe d'apprentissage (TA) à CPE Lyon c'est porter avec nous la promesse de CPE Lyon à ses étudiants, « Live and discover », en investissant pour la formation de vos futurs collaborateurs.

« Vivre des expériences personnelles et professionnelles épanouissantes pour construire un projet professionnel et de vie unique », c'est l'engagement que nous prenons auprès de chaque étudiant.



Nous adaptons la formation et la vie sur le campus pour honorer au mieux cette promesse, en visant toujours l'**excellence** avec **bienveillance**.

La taxe d'apprentissage est une ressource importante pour CPE Lyon, établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), autonome juridiquement et financièrement car uniquement 12% du budget de CPE Lyon est couvert par des subventions publiques.

**En 2022, vous pouvez flécher les 13% de votre taxe d'apprentissage vers CPE Lyon, avant le 31 mai 2022.**

La taxe d'apprentissage 2022 c'est 0.68% de la masse salariale.

> 87% de la TA seront affectés au financement de l'apprentissage par France compétences. Depuis le 1er janvier 2022, c'est l'URSSAF qui prélève chaque mois ces montants inclus dans le prélèvement de la CUFPA (Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage).

> 13% de la TA seront versés directement par les entreprises, sans intermédiaire, aux établissements de formation à temps plein habilités, avant le 31 mai 2022 (calcul sur la masse salariale 2021).

Pour vous aider à calculer et payer votre taxe d'apprentissage, CPE Lyon met à votre disposition un dispositif en ligne ou vous trouverez les modalités de versement par virement ou par chèque.

Connectez-vous sur : [cpe-lyon.agires.com](https://cpe-lyon.agires.com)

**CPE Lyon, c'est 5 diplômes d'ingénieur qui permettent à chaque élève de construire un solide socle de compétences tout en développant liberté de choix et d'action, agilité et adaptabilité.**



**Filière chimie,  
2 diplômes :**

- Ingénieur en chimie - génie des procédés
- Ingénieur en génie des procédés industriels



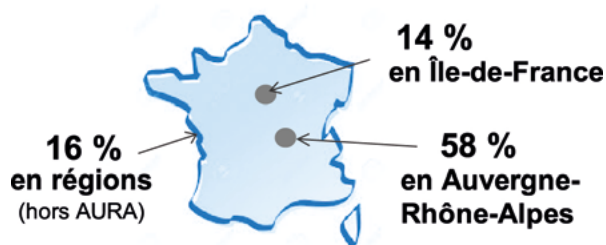
**Filière numérique,  
3 diplômes :**

- Ingénieur en électronique - télécommunications - informatique
- Ingénieur en informatique et réseaux de communication
- Ingénieur en informatique et cybersécurité

## CPE Lyon, une école d'ingénieurs de dimension internationale au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

Avec CPE Lyon, recrutez vos futurs talents là où se développe vos activités.

### Région d'emploi des diplômés 2020 :



12 %  
à l'étranger

- Associée par décret à l'Université Claude Bernard Lyon I.



- Membre associé de l'« Université de Lyon »



- Membre des pôles de compétitivité



## En 2022, par le versement de la taxe d'apprentissage, vous contribuerez :



• A l'équipement du nouveau bâtiment INL CPE Lyon, qui hébergera, fin 2022, la filière Sciences et Technologies du Numérique de CPE Lyon.

Une quinzaine de salles d'enseignements seront aménagées pour permettre le déploiement de **nouvelles approches pédagogiques** : classe inversée, apprentissage par problèmes et projets, séances mélangeant cours, TD et TP. Ces nouveaux espaces créeront des interactions fortes entre enseignants et élèves, les étudiants travaillant simultanément sur des ordinateurs fixes et portables, sur leurs téléphones, dans un **espace totalement connecté, en interaction permanente avec les enseignants**.



• Au réaménagement des **nouveaux laboratoires de chimie et biotechnologies** dans un bâtiment entièrement rénové pour renforcer la formation et offrir aux étudiants des conditions de travail et de sécurité similaires à celles rencontrées dans l'industrie. De nouveaux appareillages viendront enrichir l'équipement des laboratoires - **spectromètres ICP et de fluorescence X**, spectrophotomètre d'**absorption atomique** pour les laboratoires de chimie, - **bioréacteurs, fermenteurs et hottes à flux laminaire** - pour les laboratoires de biotechnologies.

Vous retrouverez toutes les informations sur la taxe d'apprentissage sur le site [www.cpe.fr](http://www.cpe.fr) rubrique entreprise / taxe d'apprentissage mode d'emploi

**Pour toute information :**

**Isabelle FAVRE**

Tel : 04 26 23 45 42

[isabelle.favre@cpe.fr](mailto:isabelle.favre@cpe.fr)

43 boulevard du 11 novembre 1918 - BP 82077 - 69616 Villeurbanne Cedex